

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 4 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 4 mars, à 18h30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Ambrumesnil sous la présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de convocation :

25 février 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, LEBOURG Eric, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, HEBERT Julien, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, QUIBEL Mickaël, REINE Alain, RIDEL Isabelle, SANCIER Dominique

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Absente excusée : Mme MOKA Pascale

Présents : 14

Pouvoir de Mme Moka Pascale à Mme Dupuis Sophie

Votants : 15

Secrétaire de séance : Madame Aurégan-Burel Sylvie

Ordre du jour :

1. Adoption des comptes-rendus des séances précédentes
2. Acquisition foncière - Terrain de Monsieur PATE - Bâtiment communal et cimetière
3. Approbation du projet de vente de parcelles sur l'ancien terrain du C.C.A.S.
4. Délibération concordante avec SODINEUF – Echange de terrains
5. Approbation du devis de Monsieur Coruble - Ravalement de la tour de l'église
6. Approbation du devis de l'entreprise MAZIRE - Terrasse du Parvis
7. Groupement de commande voirie 2016
8. Approbation du transfert de charges de la Communauté de Communes
9. Subvention exceptionnelle - M. HEITZ
10. Renouvellement du contrat de l'agent technique – M. VALLET Jonathan
11. Devenir de l'école d'Ambrumesnil et du S.I.V.O.S.
12. Questions diverses

- **Adoption des comptes-rendus des 6 novembre et 8 décembre 2016**

Monsieur Letellier revient sur différents points du compte rendu du 6 novembre 2016 :

- Un chauffe-eau de 500 litres a été posé dans les vestiaires du football ainsi que deux pommes de douche.

- Les habitants du Chemin de la Croix Saint Clair disposent d'un container sécurisé mis en place en bordure de voie sur une dalle béton pour déposer leurs ordures ménagères. L'agent communal a très bien fait ce travail et Monsieur le Maire l'en félicite.

- les panneaux de signalisation dans la rue Vasse ont été installés. Monsieur Bodot explique qu'il y a encore des personnes qui prennent cette route par le sens interdit.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu et propose de passer au vote.

Le compte-rendu du 6 novembre 2015 est adopté à **l'unanimité**.

Monsieur Letellier revient sur le compte-rendu du 8 décembre 2015 qui concernait la dissolution du C.C.A.S. Celui-ci a bien été dissout au 31 décembre 2015. Monsieur le Maire explique qu'il a pris contact avec le notaire pour obtenir un certificat de propriété du terrain du C.C.A.S et amorcer les travaux.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu et propose de passer au vote.

Le compte-rendu du 8 décembre 2015 est adopté à **l'unanimité**.

- **Acquisition foncière – Terrain de Monsieur PATE – Bâtiment communal et cimetière**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est entretenu plusieurs fois avec Monsieur PATE et Monsieur Delalandre, le géomètre, pour l'acquisition d'un terrain derrière la salle des 12 étoiles d'Or. Monsieur Letellier projette sur écran le terrain en question pour une vision plus claire et expose le projet qui est pour le moment provisoire avec comme support un plan effectué par le cabinet d'études V3D.

Dans un premier temps, il serait question de faire cette acquisition foncière et de monter le nouveau bâtiment communal, dans un deuxième temps création du nouveau cimetière.

Monsieur Quibel demande si l'entrée actuelle sera toujours de rigueur.

Monsieur le Maire répond que cette entrée sera fermée.

Monsieur Reine demande quel est l'avenir du préfabriqué.

Monsieur Letellier explique qu'il restera un lieu de stockage.

Et d'ajouter qu'il serait opportun de prévoir un accès sur les terrains limitrophes appartenant à M. et Mme Bertout pour ne pas les enclaver.

Les propriétaires ont proposé la vente de ce terrain pour une valeur de 35 000 euros, les frais de géomètre se scindant entre les deux parties.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour :

- L'acquisition foncière à hauteur de 35 000 euros,
- L'implantation du nouveau bâtiment communal sur ce terrain,
- Donner la possibilité à Monsieur Bertout d'accéder à sa propriété,
- Dans un deuxième temps, l'implantation du nouveau cimetière

Il est aussi envisagé de planter dès à présent une haie au droit du terrain de foot pour lui laisser le temps de pousser et d'enlever l'existante en temps voulu lors des travaux du cimetière.

Madame Creignou expose que les cimetières comme présentés sur le plan ne se font plus, Aujourd'hui ils sont disposés en petits ilots de 6 à 8 tombes.

- **Approbation du projet de vente de parcelles sur l'ancien terrain du CCAS**

Monsieur le Maire projette le plan du terrain de C.C.A.S. Il explique qu'une zone de ce terrain est toujours impactée par une suspicion de cavités souterraines.

Monsieur Letellier présente le travail provisoire du cabinet V3D concernant la disposition des parcelles.

Le terrain impacté sera dessiné et gardé dans l'attente d'une étude qui sera demandée au cabinet ALISE et sera desservi par l'entrée existante de Monsieur Fache, route d'Offranville.

Reste 7 parcelles.

Les services de la DDE sont susceptibles de refuser plusieurs entrées sur la RD 123 mais ils devraient accepter une entrée desservant tous les terrains.

La parcelle où se trouve le bâtiment communal actuel sera conservée par la commune.

Une mare est dessinée pour la récupération des eaux pluviales.

Il est proposé d'intégrer un trottoir tout le long de la RD 123 pour la sécurité.

Monsieur le Maire expose qu'il rencontre Monsieur Malot du cabinet V3D mardi matin pour lui exposer les désirs du Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal, approuvent, **à l'unanimité** ce projet.

- **Délibération concordante avec SODINEUF –Echange de terrains**

Monsieur Letellier expose que les représentants de SODINEUF qui gèrent le lotissement Le Clos l'ont contacté.

Ils envisagent de vendre les logements aux locataires et se sont aperçus que le bornage, entre ce qui appartient à la commune et ce qui appartient à SODINEUF était à revoir.

Monsieur le Maire projette le terrain pour une explication claire.

A l'occasion de cette mise en vente, et en accord avec la commune, des divisions parcellaires sont nécessaires afin de faire correspondre les limites parcellaires aux limites de propriétés.

En effet :

- Les clôtures de certains jardins empiètent aujourd'hui sur l'espace public (118m²)
- Tandis que SODINEUF HABITAT NORMAND est propriétaire de reliquats de foncier faisant partie de l'espace public de fait (40m²)

Par contre, la partie jouxtant le rue Guillot restera propriété de SODINEUF qui devra procéder au débroussaillage et ensuite remettre la clôture sur borne.

Cet échange foncier se fera à l'euro symbolique, les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de SODINEUF HABITAT NORMAND, ainsi que les frais liés au déplacement de la clôture.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour ces échanges.

- **Approbation du devis de Monsieur Coruble – Ravalement de la tour de l'église**

Monsieur le Maire expose que du fait de la tempête, la pluie et le vent, le crépi de la tourelle est tombé.

Le coût de ce devis est de 1 666.17 euros.

Les Membres du Conseil Municipal, valident, **à l'unanimité**, le devis de Monsieur Coruble

- **Approbation du devis de l'entreprise MAZIRE – Terrasse du Parvis**

Monsieur le Maire expose qu'il y a une fuite dans la salle du Parvis. A chaque fois qu'il y a une bonne pluie, la cuisine est inondée.

L'entreprise Mazire de Auffay est intervenue une première fois, une deuxième fois mais le mal continue.

Avant de faire appel à l'entreprise qui propose un devis à hauteur de 4 926.79 euros, il est proposé de désigner une équipe travaux qui va faire des essais d'eau pour déterminer la fuite.

Mesdames Legouez-Delannoy, Aurégan, Creignou et messieurs Sancier, Quibel et Lebourg se proposent de se joindre à l'agent communal pour effectuer ces recherches.

Un second devis sera demandé à l'entreprise DERNY de Martin-Eglise.

- **Groupement de commande – Voirie 2016**

La commune d'Ambrumesnil a signé la convention de groupement de commandes voirie proposée par la Communauté de Communes Saône et Vienne afin d'obtenir des économies d'échelle dans la réalisation de travaux de rénovation des voiries communales. Pour le programme 2016, la Communauté de Communes Saône et Vienne demande aux communes désirant participer au marché de travaux 2016 de prendre une délibération dans ce sens afin de définir au mieux les besoins pour l'année en question.

En effet, des travaux de voirie ont été arrêtés sur la commune :

- Rue Vasse, pose d'un enrobé à chaud devant l'entreprise Leclerc sur 192 m²
- Rue Vasse, pose d'un enduit superficiel sur 610 m²
- Derrière l'entreprise DEVATEC, pose d'un enrobé à chaud sur 315 m²

Monsieur Bodot s'inquiète de la pose de l'enduit superficiel rue Vasse, il pense que l'eau va encore plus facilement dévaler la rue avec des risques d'inondation dans sa propriété.

Pour la poursuite des travaux dans cette rue des points de niveau seront nécessaires pour s'assurer du bon écoulement des eaux pluviales.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour l'enrobé à chaud devant l'entreprise Leclerc et derrière l'entreprise DEVATEC.

- **Approbation du transfert de charges de la Communauté de Communes**

La CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) a validé le rapport de transfert de charges au titre de l'année 2015.

Ce rapport de la CLET doit être approuvé à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux composant la Communauté de Communes.

Les Membres du Conseil Municipal valident, **à l'unanimité**, le tableau de transfert de charges 2015 qui indique que la somme reversée à Ambrumesnil sera de 180 153 € et que 310.58 € seront demandés à la commune concernant le total transfert de charges voirie et Vienne.

- **Subvention exceptionnelle – M. HEITZ**

Monsieur le Maire propose d'indemniser Monsieur Reynald HEITZ qui a promené à bord de sa calèche les enfants d'Ambrumesnil le jour de la remise des jouets aux petits de 0 à 3 ans.

Les enfants du S.I.V.O.S. s'étaient vu attribuer un tour gratuit par la mairie.

Madame Ridel fait remonter la question d'une personne d'Ambrumesnil à savoir pourquoi les enfants d'Ambrumesnil non scolarisés n'étaient-ils pas invités ?

Monsieur le Maire explique que tous les enfants du S.I.V.O.S ont été conviés et qu'il répondra plus aisément à cette question lors du point à l'ordre du jour « Devenir de l'école d'Ambrumesnil et du S.I.V.O.S »

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibéré, décident de faire un don de 100 € à Monsieur HEITZ.

- **Renouvellement du contrat de l'agent technique – M. VALLET Jonathan**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Monsieur VALLET pour un bilan annuel. Monsieur Letellier lui a proposé de renouveler d'un an supplémentaire son C.D.D. et qu'à la suite de celui-ci il pourrait être envisagé un stage de titularisation d'un an avant une titularisation définitive.

Monsieur VALLET donne satisfaction sur beaucoup de points mais a encore quelques progrès à faire.

Les Membres du Conseil Municipal, votent **à l'unanimité**, le renouvellement du contrat à durée déterminée pour une durée de un an.

- **Devenir de l'école d'Ambrumesnil et du S.I.V.O.S.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Quibel, Président du S.I.V.O.S. Ouvilla-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon, Ambrumesnil. Un effectif de 61 élèves pour l'année scolaire 2015-2016 qui passe à 54 pour 2016-2017 et qui monte normalement à 57 avec trois nouveaux petits.

Monsieur Quibel explique qu'il a rencontré Monsieur l'inspecteur de la circonscription, Monsieur Butel, début janvier et que celui-ci a annoncé une fermeture de classe sur le S.I.V.O.S. sur la commune d'Ouille.

L'objectif de l'éducation nationale étant de faire un pôle maternel sur Ouville, une classe sur Ambrumesnil CP, CE1 et CE2 car à partir de septembre 2016 le cycle 1 comprendra la maternelle, le cycle 2, CP, CE1 et CE2 et cycle 3, CM1, CM2 en corrélation avec la 6^{ème}.

Et l'objectif était d'envoyer les CM1 et CM2 sur Offranville.

Ce qui n'était pas acceptable et sûrement la mort du S.I.V.O.S à moyen terme.

Sans réponse des S.I.V.O.S. voisins, Monsieur Quibel a mis en place une réunion avec les Maires de Quiberville, Saint Aubin sur Mer, Longueil, Sainte Marguerite sur Mer, Ouville, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil pour parler de l'avenir, des enfants et des souhaits des parents.

A la suite de cela, une réunion du S.I.V.O.S. a eu lieu le vendredi 26 février, réunion bénéfique qui a abouti par la décision de faire un courrier à l'éducation nationale pour dire que les Maires n'étaient pas d'accord avec leur proposition.

Mais ce courrier n'est pas parti du fait d'un coup de fil qui annonçait une fermeture de classe sur Offranville et plus sur le S.I.V.O.S.

Monsieur Quibel pense que si l'on consolide les acquis et que l'on continue à améliorer les services, il est possible de garder les élèves et d'en attirer d'autres.

Il est néanmoins important de continuer à discuter avec les S.I.V.O.S. voisins car l'objectif de l'éducation nationale est de fermer toutes les classes isolées.

Il y aurait donc pour la rentrée prochaine une classe de maternelle à 28 élèves, 10 CP et CE1, 18 CE2, CM1 et CM2.

Monsieur Letellier conclut en félicitant pour leur travail, Monsieur Quibel, Président du S.I.V.O.S., la secrétaire Mme Lesot et le professeur des écoles d'Ambrumesnil, Mme Chavanieux qui sait compter sur la commune à tous moments.

Si à l'avenir, la classe d'Ambrumesnil devait fermer, Monsieur Letellier consultera tous les parents d'élèves.

Et d'ajouter que la classe ne restera pas inoccupée, des projets en rapport avec la petite enfance sont possibles.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré le Directeur du Département pour changer les arrêts du car devant l'école du fait des embouteillages.

Désormais, le car s'arrêtera devant le monument aux morts avec un dessin au sol diminué de moitié pour ne pas peindre sur les pavés.

De l'autre côté de la route, l'arrêt se situera devant l'entrée de l'épicerie Casino pour continuer à pouvoir se croiser à tout moment. Les élèves sortiront de l'école par le chemin entre la mairie et l'église, ce qui donnera la possibilité aux parents de se garer tout autour de la salle du Parvis et de l'épicerie.

De plus, un nouvel arrêt à Ribeuf au bout du Chemin de la Croix Saint Clair a été prévu pour un élève entrant en 6^{ème}. Monsieur Letellier remercie Monsieur Moka qui a participé à ces négociations.

- **Questions diverses**

- Elagage du chêne auprès de la maison de Monsieur Debonne ainsi que celui près de l'entreprise DEVATEC par Monsieur Hamelin qui a déposé du broyat par la même occasion
- Un particulier, Monsieur Bonin, joignable au 06.16.52.75.22 donne de la terre entre mai et juin 2016 aux vertus à Saint Aubin sur Scie
- Madame Ridel propose de donner une table de tennis de table pliable à la commune pour le centre aéré

- Monsieur Quibel demande s'il est possible pour la commune de remplacer les tables qui se trouvent dans le club house qui sont abîmées et sur lesquelles les jeunes pourraient se blesser ainsi que des lumières à remplacer

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00 Monsieur le Maire remercie l'ensemble des Membres présents et lève la séance.